

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 27, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples. I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory on which they reside.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan. I live on Treaty 6 territory, which is also the home of the Métis.

Senator McNair: I'm John McNair from New Brunswick, the unceded lands of the Mi'kmaq people.

Senator Osler: Flordeliz (Gigi) Osler from Manitoba, Treaty 1 territory, original lands of the Anishinaabe, Cree, Oji-Cree, Dakota and Dene peoples and homeland of the Red River Métis nation.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Manitoba, Treaty 10.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 27 novembre 2024.

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les directives à suivre afin de prévenir les incidents acoustiques. Veillez à ce que votre oreillette soit toujours éloignée de tous les microphones. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, déposez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cet effet. Merci à tous de votre coopération.

Je voudrais commencer par reconnaître que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe et qu'elle abrite aujourd'hui de nombreuses autres Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de l'Île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, également connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard. Je suis président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je vais maintenant demander aux membres du comité de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire de résidence.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David Arnot. Je suis sénateur de la Saskatchewan et je vis sur le territoire du Traité n° 6, patrie de la nation métisse .

Le sénateur McNair : Je suis John McNair, du territoire non cédé du peuple mi'kmaq, au Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Osler : Je suis Flordeliz (Gigi) Osler, du territoire visé par le Traité n° 1, au Manitoba, terre d'origine des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et patrie de la nation métisse de la rivière Rouge.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba, Traité n° 10.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, du parc national Banff, territoire du Traité n° 7, en Alberta.

Senator Greenwood: Margo Greenwood from Treaty 6 territory, living in British Columbia.

Senator Pate: Kim Pate. I'm an interloper to the committee, but I'm very happy to be here. I live here on the unceded, unsundered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabeg.

The Chair: Thank you, senators.

Today, the Committee on Indigenous Peoples will hear from Kimberly Murray, Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools, whose mandate comes to an end in December. The Committee on Indigenous Peoples heard from Ms. Murray back in March 2023. Her testimony contributed to the release of two of our interim reports, *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation* released in July 2023 and *Missing Records, Missing Children* released in July 2024.

Today, Ms. Murray will update the committee on the crucial work her office has undertaken since her appointment in June 2022, including the final report she released on October 29, which outlines

. . . the legal, moral, and ethical obligations that Canada must fulfill to address the legislative and structural gaps that exist in identifying, protecting, and commemorating missing and disappeared children and their burials.

With that, I would now like to introduce our witnesses: from the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools, Kimberly Murray, Independent Special Interlocutor. She is accompanied by Laver Simard, Director of Procurement and Protocols. Thank you both for joining us today. Ms. Murray will provide roughly 10 minutes of opening remarks, which will be followed by a question-and-answer session with senators. Ms. Murray, I now invite you to give your opening remarks.

Kimberly Murray, Independent Special Interlocutor, Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools: Shé:kon Sewakwekon, Kimberly Murray yónkyats, kanyen'kehá:ka ní:'í ne kanesatake. Good evening, everyone. I'm Kimberly Murray. I am Mohawk of Kanesatake, and I am very humbled to have been the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Burials.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, du territoire du Traité n° 6, mais vivant en Colombie-Britannique.

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je suis une intruse à ce comité, mais je suis très heureuse d'être ici. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué des Algonquins anishinaabeg.

Le président : Merci, sénateurs.

Aujourd'hui, le Comité sénatorial des peuples autochtones entendra Kimberly Murray, interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens, dont le mandat prend fin en décembre. Le comité des peuples autochtones a déjà entendu Mme Murray en mars 2023. Son témoignage a contribué à la préparation de deux de nos rapports provisoires, *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*, publié en juillet 2023, et *Archives manquantes, enfants disparus*, publié en juillet 2024.

Aujourd'hui, Mme Murray informera le comité sur le travail crucial que son bureau a accompli depuis sa nomination, en juin 2022, y compris sur le rapport final qu'elle a publié le 29 octobre, qui décrit

... les obligations juridiques, morales et éthiques que le Canada doit remplir pour combler les lacunes législatives et structurelles qui existent en matière d'identification, de protection et de commémoration des enfants disparus et de leurs sépultures.

Sur ce, j'aimerais vous présenter nos témoins : Kimberly Murray, interlocutrice spéciale indépendante du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens. Elle est accompagnée de Laver Simard, directeur des Achats et des protocoles. Je vous remercie tous deux de vous joindre à nous aujourd'hui. Mme Murray prononcera une allocution d'une dizaine de minutes, qui sera suivie d'une séance de questions-réponses avec les sénateurs. Madame Murray, je vous invite maintenant à présenter votre déclaration préliminaire.

Kimberly Murray, interlocutrice spéciale indépendante, Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens : Shé:kon Sewakwekon, Kimberly Murray yónkyats, kanyen'kehá:ka ní:'í ne kanesatake. Bonsoir à tous. Je m'appelle Kimberly Murray. Je suis une Mohawk de Kanesatake, et c'est avec beaucoup d'humilité que j'ai été l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les sépultures anonymes.

I too would like to acknowledge that we are on the unceded, unsundered territory of the Anishinaabe Algonquin Nation, and I recognize that Ottawa has been, and continues to be, the home to many First Nations, Inuit and Métis peoples.

Thank you to the Senate Committee on Indigenous Peoples for allowing me to appear before you this evening.

I want to first recognize and honour survivors and their families for everything that they have done to raise our collective awareness about the atrocities perpetrated against them at Indian residential schools and other institutions. I thank them for always speaking their truths and sharing their knowledge with Canada and the world. We must always remember that they are “our living witnesses.”

As many of you are aware, and as Senator Francis indicated, I released my final report last month on October 29. The final report includes an executive summary, including the *Sites of Truth, Sites of Conscience: Unmarked Burials and Mass Graves of Missing and Disappeared Indigenous Children in Canada*, which is a history report that was previously released for download on July 3, 2024. I’m going to speak about this report in my presentation this evening. My final report also included *Upholding Sacred Obligations: Reparations for Missing and Disappeared Indigenous Children and Unmarked Burials in Canada*, which is a two-volume report.

My mandate and terms of reference for my position directed me to identify areas of improvement in Canadian law and make recommendations for a new federal legal framework. Because governments often ignore recommendations, I have opted to instead identify the legal, moral and ethical obligations that governments, churches and other institutions have. I have identified 42 obligations that must be met for there to be an Indigenous-led reparations framework for truth, accountability, justice and reconciliation. These obligations arise from the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, Indigenous laws, international human rights law and Canadian constitutional law.

I want to speak about the *Sites of Truth, Site of Conscience*, the volume I released in the summer of 2024. In this volume, the evidence of genocide and crimes against humanity that were perpetrated against the children is shown. The report shows that cemeteries were part of the Indian residential schools from the very outset. The government planned for the deaths of the children. The evidence shows how the federal government and the churches dehumanized the children in life and after death. When the children died, government and church officials did not return the children home for burial. They were buried in cemeteries at the institutions, often in unmarked and mass graves

J’aimerais à mon tour reconnaître que nous nous trouvons sur le territoire non cédé et non abandonné de la nation algonquienne Anishinaabe, comme je reconnais qu’Ottawa a été et continue d’être le lieu de résidence de nombreux membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Je remercie le Comité sénatorial des peuples autochtones de me permettre de comparaître devant vous ce soir.

Je tiens tout d’abord à rendre hommage aux survivants et à leurs familles, pour tout ce qu’ils font pour éveiller notre conscience collective aux atrocités perpétrées à leur encontre dans les pensionnats indiens et d’autres institutions. Je les remercie de toujours oser dire leur vérité et de partager leurs connaissances avec le Canada et le monde entier. Nous devons toujours nous rappeler qu’ils sont « nos témoins vivants ».

Comme beaucoup d’entre vous le savent, et comme l’a indiqué le sénateur Francis, j’ai publié mon rapport final le mois dernier, le 29 octobre. Ce rapport final comprend un résumé exécutif, de même que *Lieux de vérité, Lieux de conscience : Sépultures et fosses communes anonymes et enfants autochtones disparus au Canada*, un rapport historique téléchargeable précédemment publié le 3 juillet 2024. Je vais vous parler de ce rapport dans mon témoignage de ce soir. Mon rapport final comprend également le rapport en deux volumes intitulé *Faire respecter les obligations sacrées : Réparations pour les enfants autochtones disparus et les sépultures anonymes au Canada*.

Mon mandat et les exigences de mon poste me demandaient de recenser les éléments de droit canadien nécessitant des améliorations et de formuler des recommandations en vue d’un nouveau cadre juridique fédéral. Comme les gouvernements ignorent souvent les recommandations, j’ai choisi plutôt de mettre en lumière les obligations juridiques, morales et éthiques qui incombent aux gouvernements, aux églises et aux autres institutions. J’ai dressé une liste de 42 obligations à respecter pour établir un cadre de réparation dirigé par les Autochtones pour la vérité, la responsabilité, la justice et la réconciliation. Ces obligations découlent de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, des lois autochtones, du droit international en matière de droits de la personne et du droit constitutionnel canadien.

Je veux vous parler de *Lieux de vérité, Lieux de conscience*, le volume que j’ai publié à l’été 2024. Ce volume présente les preuves du génocide et des crimes contre l’humanité perpétrés à l’encontre de ces enfants. On voit, dans ce rapport, que les cimetières faisaient partie des pensionnats indiens dès le début. Le gouvernement avait planifié la mort d’enfants. Les preuves montrent comment le gouvernement fédéral et les églises ont déshumanisé ces enfants pendant leur vie comme après leur mort. Lorsque des enfants mouraient, les représentants du gouvernement et des églises ne rendaient souvent pas la dépouille à leur famille pour qu’elle puisse l’enterrer. Les

that were sometimes dug by the other children. Many of these cemeteries and burial sites were neglected, abandoned and left unprotected.

Sites of Truth, Sites of Conscience focuses on the documented Indian Residential School cemeteries and burial grounds where Indigenous children are known to have been buried. Twenty representative examples of these burial locations are included in the report, along with images of the historical records and photographs that support the testimonies of survivors.

Sites of Truth, Sites of Conscience highlights how the Indian Residential School system intersected with many other institutions. Parents and communities were often not informed when their children were transferred from one Indian Residential School to another, or to an Indian hospital, a tuberculosis sanatorium or a reformatory, or when their child fell ill or died in any of these other institutions.

Sites of Truth, Sites of Conscience also highlights the “Working Out” system which began in the late 19th century. Canada adopted the “Working Out” system from the Indian boarding schools in the United States. This system trafficked children from Indian Residential Schools to perform manual labour. They were forced to live and work in homes, on farms and in businesses. Their work placements were always brokered by Indian agents and the principals of the institutions. The transfers and trafficking of the children adds to the complexity of the work being done by communities and families to find the children today.

I now want to speak about two main findings in the *Upholding Sacred Obligations* report: first, that many of the missing children have, in fact, been disappeared by the state; and second, that there is an urgent need to establish a commission of investigations into the enforced disappearance of Indigenous children in Canada.

Moving first to enforced disappearances, there is an important distinction between the terms “missing” and “disappeared.” While both refer to the absence of a person, being “disappeared” specifically requires the absence to be as a result of force against the will of a person. The term “missing” may be accurate in a literal sense and properly describes the longing of families for their loved ones, but it fails to reflect the government’s culpability and responsibility for the fact that children died and went missing because of purposeful state violence, action and force.

dépouilles étaient enterrées dans les cimetières des institutions, souvent dans des fosses communes anonymes, parfois creusées par d’autres enfants. Beaucoup de ces cimetières et lieux de sépulture sont négligés, abandonnés et non protégés.

Lieux de vérité, Lieux de conscience met l’accent sur les cimetières et lieux de sépulture des pensionnats indiens où des enfants autochtones ont été enterrés et sur lesquels il existe des documents d’archives. On trouve 20 exemples représentatifs de lieux de sépulture dans le rapport, ainsi que des images des documents historiques et des photographies à l’appui des témoignages des survivants.

Lieux de vérité, Lieux de conscience met en lumière les liens entre le système des pensionnats indiens et de nombreuses autres institutions. Bien souvent, les parents et les communautés n’étaient pas informés lorsque leurs enfants étaient transférés d’un pensionnat indien à un autre, ou dans un hôpital indien, un sanatorium pour tuberculeux, une maison de correction, ou lorsque leur enfant tombait malade ou mourait dans l’une de ces autres institutions.

Lieux de vérité, Lieux de conscience met également en lumière le système de « stages » qui a vu le jour à la fin du 19^e siècle. Le Canada a adopté ce système, issu des pensionnats indiens des États-Unis. Il consistait à faire le trafic des enfants des pensionnats indiens pour effectuer des travaux manuels. Ils étaient forcés de vivre et de travailler dans des maisons, des fermes et des entreprises. Les placements étaient toujours négociés par les agents des Indiens et les directeurs d’établissements. Les transferts et le trafic des enfants ajoutent à la complexité du travail des communautés et des familles pour retrouver les enfants aujourd’hui.

J’aimerais maintenant vous parler de deux des principales constatations mises de l’avant dans le rapport *Faire respecter les obligations sacrées*: premièrement, que de nombreux enfants disparus sont en fait disparus du fait de l’État; et deuxièmement, qu’il est urgent de créer une commission d’enquête sur la disparition forcée d’enfants autochtones au Canada.

En ce qui concerne les disparitions forcées, il existe une distinction importante à faire entre la « disparition » et la « disparition forcée ». Bien qu’on parle dans les deux cas de l’absence d’une personne, la « disparition forcée » implique vraiment qu’une force a été exercée contre la volonté de la personne. Quand on parle d’enfants « disparus », tout court, c’est peut-être exact au sens littéral et cela décrit correctement la douleur des familles qui voudraient retrouver leurs proches, mais cela ne témoigne pas de la culpabilité et de la responsabilité du gouvernement dans la mort de ces enfants ni de la violence, l’action et la force commises délibérément par l’État pour qu’ils disparaissent.

Pursuant to international legal criteria, the enforced disappearance of children requires the government to ensure that full investigations into the deaths of the children occur, that families and communities be notified of the fate of the children and that proper reparations be provided.

Under international law, enforced disappearances is a continuing offence. They continue if the perpetrators conceal the fate and the whereabouts of the persons who have been disappeared. This means that as long as the fate of the children remain unknown, Canada and the churches are still committing the offence.

In accordance with United Nations standards, Canadian authorities have an obligation to ensure prompt, thorough and impartial investigations into all potentially unlawful deaths and disappearances of the children. In my final report, I write that Canada has an obligation to establish a commission of investigation into missing and disappeared Indigenous children and unmarked burials. I find that this commission of investigation should be created by legislation and have stable, sustainable and flexible funding for at least 20 years.

In the past two years of my mandate, several concerns have been raised that require further investigations. These investigations should be done by the commission of investigation into missing and disappeared children. They include investigations into the deaths and disappearances of Indigenous children who were taken to Indian hospitals, TB sanatoria, psychiatric institutions, orphanages, institutions for children with disabilities, homes for unwed mothers, reformatories and juvenile detention centres. We need investigations into the human experimentation that occurred on Indigenous people in these institutions, including on children. Finally, there needs to be investigations into the deaths and disappearance of the babies born at Indian Residential Schools and other associated institutions.

I do not have time to speak about all 42 obligations that I have identified in my final report, but in my report, I state that it is time for Canada to shift from a culture of amnesty and impunity to a culture of accountability and justice. This starts with a proper Indigenous-led reparations framework.

Survivors and Indigenous communities have said that the Indigenous-led reparations framework must include a federal right to truth law and a national Indigenous data sovereignty strategy. It must include the repatriation of the lands where the missing and disappeared children are buried. It should include an Indigenous reparation act to return the remains of the children to their home communities. It should include a national commemoration and memory law. It should include an amendment to the Criminal Code making it an offence to willfully promote hatred against Indigenous people by

Selon les critères du droit international, la disparition forcée d'enfants exigerait du gouvernement qu'il veuille à ce que des enquêtes approfondies soient menées sur la mort des enfants, que les familles et les communautés soient informées du sort des enfants et que des mesures de réparation adéquates soient prises.

En vertu du droit international, les disparitions forcées constituent un délit qui se perpétue dans le temps. Il se poursuit si les auteurs dissimulent le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent. Cela signifie que tant que le sort des enfants reste inconnu, le Canada et les églises continuent de commettre l'infraction.

Selon les normes des Nations unies, les autorités canadiennes ont l'obligation de garantir des enquêtes rapides, approfondies et impartiales sur tous les décès et disparitions potentiellement illégitimes d'enfants. Dans mon rapport final, j'écris que le Canada a l'obligation de mettre en place une commission d'enquête sur les enfants autochtones disparus et les sépultures anonymes. J'estime que cette commission d'enquête devrait être créée par voie législative et bénéficier d'un financement stable, durable et souple pendant au moins 20 ans.

Au cours des deux dernières années de mon mandat, il y a plusieurs problèmes qui ont été soulevés qui méritent des investigations supplémentaires. Ces enquêtes devraient être menées par la commission d'enquête sur les enfants disparus. Il devrait y avoir des enquêtes sur les décès et les disparitions d'enfants autochtones qui ont été emmenés dans des hôpitaux indiens, des sanatoriums pour tuberculeux, des institutions psychiatriques, des orphelinats, des établissements pour enfants handicapés, des foyers pour mères célibataires, des maisons de correction et des centres de détention pour mineurs. Nous avons besoin d'enquêtes sur les expérimentations humaines pratiquées sur les Autochtones dans ces établissements, y compris sur des enfants. Enfin, il faut mener des enquêtes sur la mort et la disparition des bébés nés dans les pensionnats indiens et les établissements connexes.

Je n'ai pas le temps de parler des 42 obligations que je présente dans mon rapport final, mais j'y affirme qu'il est temps pour le Canada de passer d'une culture d'amnistie et d'impunité à une culture de responsabilité et de justice. Cela doit commencer par la mise en place d'un cadre de réparation adéquat, dirigé par les Autochtones.

Les survivants et les communautés autochtones disent que le cadre de réparation dirigé par les Autochtones doit se fonder sur une loi affirmant le droit fédéral à la vérité et une stratégie nationale de souveraineté des données autochtones. Il doit inclure la restitution aux Autochtones des terres où sont enterrés les enfants disparus. Il doit comprendre une loi sur la réparation visant à restituer les dépouilles des enfants à leur communauté d'origine. Il doit comprendre une loi nationale sur la commémoration et la mémoire. Il doit s'accompagner d'une modification du Code criminel, afin d'ériger en infraction le fait

condoning, denying, downplaying or justifying the Indian Residential School system. It should include sustainable funding and support from all levels of government.

The inter-jurisdictional neglect that is occurring is apparent across the country. One example is with respect to Grassy Narrows here in Ontario, who are struggling with obtaining funding from the federal government to search the sites of the McIntosh Residential School, which includes federal and provincial Crown lands. They are also having to fight to remove provincial barriers to access and search the provincial Crown lands.

To date, governments have evaded accountability at the international and domestic levels. Canada has created and maintained a culture of institutional and individual impunity and settler amnesty. The children died while in the care and custody of the Canadian state. In my final report, I urge the Canadian state to now honour its legal, moral and ethical obligations that I have identified. I ask that the Senate do whatever it can to ensure that all 42 obligations are met.

With that, I say *nyá:wen* for your time, and I am happy to answer any questions and provide any further information that you would like.

The Chair: Thank you for your opening remarks, Ms. Murray. I'll now open the floor to questions from senators. I'll start with the first question.

I have heard concerns from Indigenous survivors, families and communities related to access to federal funding. For example, the independent Indigenous members of the Residential School Documents Advisory Committee ceased participation last August due to a lack of funding to fulfill their work plan.

In addition, the Residential Schools Missing Children Community Support Fund was reduced from \$3 million to \$500,000 this summer. While the federal government quickly reversed this cap after public backlash, it is unclear how much funding is actually available and what activities are covered.

I'm just wondering if you heard about these issues throughout the course of your engagement. Do you have any concerns related to funding now that your mandate is almost over?

de promouvoir délibérément la haine à l'égard des Autochtones par l'approbation, le déni, la minimisation ou la justification du système des pensionnats indiens. Il doit prévoir un financement et un soutien durables de tous les ordres de gouvernement.

La négligence généralisée qui s'observe à tous les ordres de gouvernement est manifeste partout au pays. Prenons l'exemple de la communauté de Grassy Narrows, ici en Ontario, qui se bat pour obtenir du financement du gouvernement fédéral afin de fouiller le site du pensionnat McIntosh, qui se trouve sur des terres publiques fédérales et provinciales. La communauté doit également se battre pour lever les obstacles provinciaux à l'accès aux terres de la Couronne provinciale et à la réalisation de fouilles sur ces terres.

Jusqu'à présent, les gouvernements se sont toujours soustraits à leur obligation de rendre des comptes aux niveaux international et national. Le Canada a créé et maintient une culture d'impunité institutionnelle et individuelle et d'amnistie des colonisateurs. Ces enfants sont morts alors qu'ils étaient sous la responsabilité de l'État canadien. Dans mon rapport final, je somme l'État canadien d'honorer les obligations juridiques, morales et éthiques que je décris. Je demande au Sénat de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que ces 42 obligations soient respectées.

Sur ce, je vous dis *nyá:wen* pour le temps que vous m'accordez. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions et de vous fournir tout complément d'information que vous souhaitez.

Le président : Je vous remercie de votre déclaration préliminaire, madame Murray. Je vais maintenant donner la parole aux sénateurs pour qu'ils vous posent des questions. Je vais poser la première.

J'entends bien des survivants, des familles et des communautés autochtones se plaindre de l'accès au financement fédéral. Par exemple, les membres autochtones indépendants du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats ont cessé de participer aux travaux du comité en août dernier en raison d'un manque de financement pour réaliser leur plan de travail.

Par ailleurs, le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats est passé de 3 millions de dollars à 500 000 \$ cet été. Bien que le gouvernement fédéral ait rapidement annulé ce plafond devant la consternation publique, on ne sait toujours pas exactement de combien est le financement disponible ni quelles sont les activités admissibles.

Je me demande si vous en avez entendu parler pendant vos consultations. Avez-vous des inquiétudes concernant le financement maintenant que votre mandat est presque terminé?

Ms. Murray: Thank you for the question.

First, I would identify that the original funding that Canada made available to communities after Tk'emlúps made their announcement was a cap of \$5 million per year. That was cut to \$3 million per year and then, as you noted, this summer they put a cap of \$500,000. They've since lifted the cap, but we are still not clear on how much funding is available and what the cap is. They have said it's \$3 million, but I have yet to meet a community that has received \$3 million this fiscal year or received any kind of approval from Canada on the funding.

What is really problematic is that we don't know what activities communities can use the funding for. The original funding program that was made available allowed for funding for commemoration and memorialization. That was cut in the summer, and it's unclear to me whether it's available again. Just today, I met with a community, Williams Lake First Nation, who are struggling to try to get funding to do commemoration on their territory at the former residential school.

There are also concerns now that Canada has put restrictions on using the ground-penetrating radar. I heard just last week from a community that they are being told that they are not allowed to use the funding for any invasive technology, including ground-penetrating radar, which is not invasive.

I have been trying to get clarity from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada on what they are willing to fund and not fund. This is an ongoing issue across the country. As I say in my final report — I have said this to Canada — we cannot treat the search for disappeared Indigenous children as a program. Canada has legal international obligations to support communities to find the truth. It seems that with the cutting of the funding, they don't want the truth to be known.

The Chair: Thank you for that, Ms. Murray.

Senator Arnot: Thank you for coming today, Kimberly Murray and Laver Simard, and thank you for your difficult work.

I am wondering if you've had any preliminary response to the report in July or the report in October. Do you expect a response before you leave? I'm really concerned about this because most of the things that you've reported on require an accountability and a holding of the executive branch of government to account. I would like to know the answer to those questions.

Mme Murray : Je vous remercie de cette question.

Tout d'abord, je tiens à préciser que le financement que le Canada avait initialement mis à la disposition des communautés après l'annonce de *Tk'emlúps* était plafonné à 5 millions de dollars par année. Cette somme a été abaissée à 3 millions de dollars par année, avant d'être plafonnée à 500 000 \$ cet été, comme vous l'avez souligné. Depuis, ce plafond a été levé, mais nous ne savons toujours pas exactement combien d'argent est disponible ni quel est le plafond. On nous a dit qu'il serait de 3 millions de dollars, mais je n'ai encore rencontré aucune communauté qui ait reçu 3 millions de dollars au cours de l'exercice ou qui ait reçu une quelconque approbation de financement du Canada.

Ce qui est vraiment problématique, c'est que nous ne savons pas pour quelles activités les communautés peuvent utiliser ces fonds. Le programme de financement initial prévoyait des fonds pour la commémoration. Ce financement a été supprimé au cours de l'été, et je ne sais pas s'il sera à nouveau offert. Aujourd'hui même, j'ai rencontré des gens d'une communauté, la Première Nation de Williams Lake, qui a du mal à obtenir du financement pour commémorer ce qui s'est passé à l'ancien pensionnat situé sur son territoire.

Le fait que le Canada impose des restrictions à l'utilisation du géoradar suscite également des inquiétudes. La semaine dernière, les gens d'une communauté m'ont dit qu'ils n'étaient pas autorisés à utiliser ces fonds pour toute technologie invasive, y compris le géoradar, qui n'est pourtant pas invasif.

J'ai essayé d'obtenir des éclaircissements de Relations Couronne-Autochtones et Affaires indiennes et du Nord Canada sur ce que le gouvernement est prêt à financer ou non. Il s'agit d'une question récurrente dans ce pays. Comme je le dis dans mon rapport final — je l'ai dit au Canada —, nous ne pouvons pas considérer la recherche des enfants autochtones disparus comme un simple programme. Le Canada a l'obligation juridique internationale d'aider les communautés à découvrir la vérité. Il semble qu'à réduire ainsi le financement, il ne veuille pas qu'on découvre la vérité.

Le président : Merci, madame Murray.

Le sénateur Arnot : Merci d'être là aujourd'hui, Kimberly Murray et Laver Simard, et merci pour votre travail difficile.

Je me demande si vous avez reçu une réponse préliminaire au rapport que vous avez publié en juillet ou à celui paru en octobre. Vous attendez-vous à une réponse avant votre départ? Cela m'inquiète beaucoup, car la plupart des choses que vous évoquez dans vos rapports exigeraient une reddition de comptes de la branche exécutive du gouvernement. J'aimerais connaître la réponse à ces questions.

Bottom line, what do you think this Senate committee can do about the obligations that you have identified? How can we help on that?

Ms. Murray: To answer your first question, I have not received a response from Canada on my report. I did hand deliver it to Minister Virani, the Attorney General, on October 29. Just this morning, while I was travelling here, I was writing a letter to Minister Virani, which I intend to send tomorrow, asking for a reply to my report.

In relation to what the Senate can do, in the Indigenous-led Reparations Framework, as I've identified, there are a number of legislative things that I'm calling on Canada to implement, such as the federal right to truth law, changes to the Privacy Act and changes to our Access to Information Act. There are a lot of important amendments that could be made and new legislation that could be implemented.

My mandate instructed me to send my final report to different United Nations bodies. I have sent my report to five separate UN bodies. I have met with some of those organizations. I think it's really important that we bring attention to the disappeared children in Canada at the international fora, and I intend to do that. Communities have asked the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances to come to Canada, but as I have said in my report, even the UN needs to be decolonized, and some of these entities won't come to Canada unless the Government of Canada invites them, as the state. Anything we can do to get some of these bodies to come to Canada for a country visit would be very important as well.

Senator Arnot: Thank you very much.

Senator Sorensen: Thank you for being here. It is nice to see you again, and I have much respect for the work that you have done and that you continue to do.

On the topic of further investigations, your report argues that the search for missing children should also include investigations into Good Shepherd homes, where many Indigenous girls were considered troubled and they were transferred. The information I have is that Cree Elder Taz Bouchier, who was abused while attending Alberta's Maple Ridge Residential Treatment Centre for girls, tried to have this institution added to the Indian Residential Schools Settlement Agreement but was rejected because it was a provincially run home.

I guess I'm looking for clarity from you that the focus on federal liability has caused survivors of provincially run institutions to fall through the cracks. Would you say there is a significant number of victims who haven't been heard simply because of which level of government they were harmed by? I guess I'm curious: Do federal officials currently have

En fin de compte, que pensez-vous que notre comité sénatorial puisse faire à propos des obligations que vous avez mises en lumière? Comment pouvons-nous vous aider à cet égard?

Mme Murray : Pour répondre à votre première question, je n'ai pas reçu de réponse du Canada à mon rapport. Je l'ai pourtant remis en main propre au ministre Virani, le procureur général, le 29 octobre. Durant mon voyage ce matin pour venir ici, j'ai écrit une lettre au ministre Virani que j'entends poster demain. Je lui demande de répondre à mon rapport.

Concernant ce que le Sénat peut faire, dans le Cadre de réparation dirigé par les Autochtones, comme je l'ai mentionné, je demande au Canada de mettre en œuvre un certain nombre de mesures législatives, comme une loi fédérale sur le droit à la vérité, des changements à la Loi sur la protection des renseignements personnels et des changements à la Loi sur l'accès à l'information. On pourrait apporter beaucoup de modifications importantes et mettre en place une nouvelle loi.

Mon mandat exigeait que j'envoie mon rapport final à divers organes des Nations unies. J'ai envoyé mon rapport à cinq d'entre eux. J'ai rencontré les représentants de certaines organisations. Je pense qu'il est très important d'attirer l'attention sur les enfants disparus au Canada dans ce forum international, et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Les communautés ont demandé au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de venir au Canada, mais comme l'indique mon rapport, même l'ONU doit être décolonisée, et certaines entités ne viendront pas au Canada, sauf si le gouvernement du Canada, comme État, les y invite. Tout ce que nous pouvons faire pour que certains organes de l'ONU viennent ici et visitent le Canada est très important.

Le sénateur Arnot : Merci beaucoup.

La sénatrice Sorensen : Merci de votre présence. C'est bon de vous revoir, et j'ai beaucoup de respect pour le travail que vous avez fait et que vous poursuivez.

Concernant les enquêtes supplémentaires, vous affirmez dans votre rapport que la recherche des enfants disparus devrait comprendre des enquêtes sur les logements Good Shepherd, où bien des filles autochtones considérées comme troublées ont été transférées. Selon mes informations, l'aînée crie Taz Bouchier, qui a été agressée quand elle était au Maple Ridge Residential Treatment Centre pour filles en Alberta, a demandé qu'on ajoute cet établissement à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, mais sa demande a été rejetée, parce que c'était des logements dirigés par la province.

J'aimerais obtenir des précisions de votre part quant à l'accent mis sur la responsabilité fédérale qui fait que les survivants des établissements dirigés par les provinces sont tombés entre les mailles du filet. Diriez-vous que beaucoup de victimes n'ont pas été entendues, simplement à cause de l'ordre de gouvernement qui les a lésées? Par curiosité, les fonctionnaires fédéraux ont-ils

jurisdiction to investigate and address colonial abuses that occurred in provincial institutions? Or that may be the future work of a commission, if we are successful in that.

Ms. Murray: That's a big question.

First, I would just remind people that, under the Indian Residential Schools Settlement Agreement, survivors and communities could ask to add institutions to the settlement agreement. Very few were added from the original settlement agreement. There is a document that's multiple pages in length that identifies all the institutions that people tried to add to the settlement agreement. The Good Shepherd's home is on there, along with many other institutions that I mentioned in my final report. We know that Indigenous children were taken to those institutions.

What I think is interesting is that in Library and Archives Canada, we can see documents where Canada is approving the transfer of the children to these institutions. It's the Indian agent that is approving it, and they're paying for the maintenance of the children in these provincial institutions. The provinces were billing Canada to maintain the kids in these institutions, and it was the Indian agent that was sending them to it, so the idea that Canada has no liability in relation to these provincially operated institutions needs to be looked at more closely with the historical records.

I identified the Good Shepherd's home in particular because I wanted to show the experience of Indigenous girls and how they were being sent to all these different institutions because of stereotypical racist perceptions of Indigenous girls and women. We found many records of girls being sent from the residential schools to the Good Shepherd's home by the Indian agent, by the church entities, with no court order. Many institutions received children under court order, but if you weren't there under a court order, there was no end to your term. You were just there indefinitely until the Good Shepherd's home decided to release you. There are some class actions that are happening against some of the Good Shepherd's homes that people have signed on to.

As I say, there hasn't been proper reparations. Canada has approached reparations with Indigenous people in a piecemeal way. First, they deny any kind of liability, and then they partially accept that they had some liability, and they drag survivors through the court system and through the processes and never respond in a holistic way. The Indigenous-led reparation framework that I have identified the obligations for is about addressing all of these harms that happened.

Senator Greenwood: Thank you.

actuellement le pouvoir d'enquêter sur les abus coloniaux qui se sont produits dans les établissements provinciaux et de les régler? Ou cela pourrait être le travail futur d'une commission, si nous y arrivons.

Mme Murray : C'est une grande question.

Tout d'abord, je vous rappelle simplement qu'en vertu de la convention, les survivants et les communautés pourraient demander à ce qu'on y ajoute des établissements. Très peu d'établissements ont été inscrits à la convention originale. Un document volumineux met en lumière tous les établissements que les gens ont tenté d'ajouter à la convention. Les logements Good Shepherd en font partie, tout comme bien des établissements que j'ai mentionnés dans mon rapport final. Nous savons que des enfants autochtones ont été amenés dans ces établissements.

Ce qui me paraît intéressant, c'est qu'à Bibliothèque et Archives nationales Canada, on peut voir les documents où le Canada approuve le transfert d'enfants vers ces établissements. C'est l'agent des Indiens qui donnait cette approbation, et on payait pour le maintien des enfants dans ces établissements provinciaux. Les provinces facturaient le Canada pour garder ces enfants dans ces établissements, et c'était l'agent des Indiens qui les y envoyait. Donc, il faut examiner de plus près, documents historiques à l'appui, l'idée que le Canada n'a pas de responsabilité à l'égard de ces établissements dirigés par les provinces.

J'ai parlé des logements Good Shepherd, parce que je voulais montrer l'expérience des filles autochtones et le fait qu'on les envoyait dans tous ces différents établissements à cause de préjugés racistes contre les filles et les femmes autochtones. Nous avons trouvé de nombreux dossiers de filles transférées d'un pensionnat indien aux logements Good Shepherd par l'agent des Indiens et les entités de l'Église, sans ordonnance des tribunaux. Bien des établissements recevaient des enfants au titre d'une ordonnance juridique, mais en l'absence d'une telle ordonnance, la durée du séjour était illimitée. Les enfants étaient là indéfiniment jusqu'à ce que les responsables de Good Shepherd décident de les libérer. On mène présentement des recours collectifs contre certains responsables des logements Good Shepherd, et des gens y ont adhéré.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas eu de réparations appropriées. Le Canada a approché les réparations avec les Autochtones de manière fragmentaire. D'abord, il refuse toute responsabilité, puis il accepte une certaine responsabilité, avant d'amener les survivants à passer par le système de justice et ces processus, sans jamais répondre de manière holistique. Le cadre de réparation dirigé par les Autochtones dont j'ai parlé et les obligations connexes doivent nous permettre de réparer tous les torts commis.

La sénatrice Greenwood : Merci.

The Chair: Ms. Murray, Obligation 37 calls on the federal government to amend the Criminal Code, making it an offence to willfully promote hatred against Indigenous peoples by condoning, denying, downplaying or justifying the Indian residential school system or by misrepresenting facts related to it. Could you expand on why this amendment was put forward?

Ms. Murray: Thank you for that question.

I identified some of the problems communities were facing in my interim report that was released in Cowessess in June of 2023. I write about how when Tk'emlúps made their announcement of their recovery, a lot of very harmful activity and hate speech was directed towards them. I have heard across the country from different communities about the problems that they are facing in relation to online harm and hate and harmful hate speech directed at them. I myself have been exposed to it and have received every day e-mails from individuals threatening my life. I have had to have security with me in some situations. So I do believe that an amendment to the Criminal Code is needed.

The language that I propose, that Leah Gazan has proposed in her bill, mirrors the language of the amendment we made to the Criminal Code in relation to Holocaust denialism.

I have a lot of free-speech people who say that this is not a proper way to address it, but I believe it is. Hate speech is not protected by the Charter, and it is getting worse in the country. We need to ensure that survivors and communities are safe. We need to send a clear message to Canadians that it is not okay to incite this kind of hate.

This is what I often say to people: It is one thing for you to say you don't believe there are burials. That's your opinion, and you can have freedom of speech to say that, but when you say there are no burials and the First Nations people or the Indians are lying because they want you to go burn down churches or they want to take away your cottages, that is inciting hate against Indigenous people, and that's the type of speech that we need to stop. That's the type of speech that is hateful and not protected by our Charter.

The Chair: Thank you for that, Ms. Murray.

Senator McCallum: It is good to see you again.

Commissioner, I want to ask a question around the government's fiduciary responsibility to First Nations specifically. When we look at the constitutional, treaty, political and legal responsibilities — which is what you are addressing here — that the government has to First Nations, it is hard to

Le président : Madame Murray, l'obligation 37 demande au gouvernement fédéral de modifier le Code criminel, pour que soit considérée comme une infraction la promotion volontaire de la haine contre les peuples autochtones en cautionnant, en niant, en minimisant ou en justifiant le système des pensionnats indiens ou en trahissant les faits. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce qui vous a amenée à proposer cette modification?

Mme Murray : Merci de cette question.

J'ai cerné certains problèmes que vivaient les communautés dans mon rapport d'étape publié à Cowessess en juin 2023. J'y écris que quand la nation Tk'emlúps a fait l'annonce de son rétablissement, beaucoup d'activités très néfastes et de discours haineux la visaient. Partout au pays, différentes communautés m'ont parlé de problèmes qu'elles doivent affronter à cause des torts, de la haine et des discours haineux nocifs qu'on leur fait subir en ligne. J'y ai moi-même été exposée et j'ai reçu tous les jours des courriels de personnes menaçant ma vie. Des agents de sécurité ont parfois dû m'escorter dans certaines situations. Je pense donc qu'il est nécessaire de modifier le Code criminel.

Le libellé que je propose, que Leah Gazan propose dans son projet de loi, reflète le libellé de la modification que nous avons apporté au Code criminel concernant le déni de l'Holocauste.

Bien des gens qui défendent la liberté d'expression disent que ce n'est pas la bonne façon de régler le problème, mais je crois que si. La Charte ne protège pas les discours haineux, et les choses s'aggravent au pays. Nous devons nous assurer que les survivants et les communautés sont en sécurité. Nous devons envoyer un message clair aux Canadiens : ce n'est pas correct d'inciter les gens à la haine.

Je dis souvent aux gens que c'est une chose de ne pas croire aux sépultures. C'est une opinion, et la liberté d'expression permet de la dire, mais si l'on dit qu'il n'y a pas de sépultures et que les Premières Nations ou les Indiens mentent, parce qu'ils veulent brûler des églises ou vous prendre vos chalets, c'est une incitation à la haine contre les Autochtones. Nous devons mettre fin à ce type de discours. C'est le genre de discours haineux qui n'est pas protégé par la Charte.

Le président : Merci de cette réponse, madame Murray.

La sénatrice McCallum : C'est bon de vous revoir.

Madame la commissaire, je veux vous poser une question sur la responsabilité fiduciaire du gouvernement envers les Premières Nations. Quand on examine les responsabilités constitutionnelles, politiques, juridiques et les obligations du gouvernement envers les Premières Nations, ce que vous faites

reconcile those profound responsibilities with the advent and subsequent cascading impacts we still see today from the IRS system.

As we are all aware, the IRS system constituted an unthinkable human rights violation and genocide, and it was a system that was targeted specifically and intentionally towards First Nations children, and Métis children were apprehended on a more ad hoc basis. The Métis and Inuit were not under the Indian Act. The treatment of First Nations and Métis under the IRS system was horrendous, and acknowledgment must be made that the system was predominantly geared towards removing those First Nations children.

Given this human rights violation and genocide as so enabled by the federal government in concert with the church, would you say that the government's responsibility, in the present, of course, is to make significant reparations and accommodation? When you look at the constitutional, treaty, political and the legal responsibilities, I want those wrapped around this question, because it is a combination of all of them. Sometimes we separate them, but they can't be separated.

In light of the federal government's prolonged and malicious campaign of oppression, exclusion, marginalization, dispossession of lands of those people who have lived here since time immemorial and the ultimate lack of respect and honour for the treaty that this constituted, what is the government's responsibility to accommodate First Nations today?

I know your report talks about it, but nothing is happening. There is so little that is happening right now, and we're in limbo. As a former student of a residential school, the less intervention there is, the longer it is, the more trauma we have and the more insidious it becomes with intergenerational trauma and the more money it is going to cost in the end.

Ms. Murray: So many things went through my mind when you were asking that question.

In my final report, I have a whole chapter on the law, the Constitution, treaties and obligations that the federal government has, and I identify how our legal system, our case law and our law on treaty rights and Aboriginal rights have helped create a culture of impunity in this country and have created this idea that we don't have to provide reparations to Indigenous people.

I write a lot about, as I said earlier, this piecemeal approach that for generations every government has taken towards responding to the claims of Indigenous people, and we have to

ici, c'est difficile de réconcilier ces responsabilités profondes avec la survenue d'effets subséquents en cascade que nous voyons toujours de nos jours dans le système des pensionnats indiens.

Comme nous le savons tous, le système des pensionnats indiens constitue une violation impensable des droits de la personne et un génocide. Ce système visait particulièrement et intentionnellement les enfants des Premières Nations, et les enfants des Métis étaient molestés de façon plus occasionnelle. Les Métis et les Inuits n'étaient pas visés par la Loi sur les Indiens. Le traitement des Premières Nations et des Métis dans le système des pensionnats indiens était horrible, et il faut reconnaître que le système visait principalement à enlever les enfants des Premières Nations.

Compte tenu de cette violation des droits de la personne et de ce génocide permis par le gouvernement fédéral de concert avec l'Église, diriez-vous que c'est présentement la responsabilité du gouvernement de faire des réparations et des accommodements importants? Quand vous parlez des responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et des obligations, je veux les inclure dans ma question, parce que c'est une combinaison de tout cela. Parfois, on scinde ces éléments, mais ils sont indissociables.

À la lumière de la campagne prolongée et malveillante d'oppression, d'exclusion, de marginalisation et de dépossession des terres de ceux qui vivent ici depuis des temps immémoriaux que mène le gouvernement fédéral, et du manque ultime de respect et d'honneur pour ce traité, quelle est la responsabilité du gouvernement pour ce qui est d'accommoder les Premières Nations de nos jours?

Je sais que votre rapport en parle, mais rien ne se produit. Il se passe si peu de choses à l'heure actuelle, et nous sommes dans les limbes. Comme ancienne élève d'un pensionnat indien, moins on intervient et plus cela prend de temps, plus nous sommes traumatisés, plus les traumatismes intergénérationnels sont insidieux et plus l'exercice sera coûteux au bout du compte.

Mme Murray : Tellement de choses me sont venues à l'esprit pendant que vous posiez cette question.

Dans mon rapport final, je consacre tout un chapitre à la loi, la Constitution, les traités et les obligations du gouvernement fédéral. Je signale que le système juridique, la jurisprudence et la loi sur les droits issus de traités et les droits autochtones ont aidé à créer une culture d'impunité dans ce pays et l'idée qu'il ne faut pas fournir de réparations aux peuples autochtones.

Comme je l'ai dit, j'écris beaucoup sur la stratégie fragmentaire que, pendant des générations, tous les gouvernements ont adoptée en réponse aux revendications

do better. Canada is always having to be dragged to the table for conversations, and we will never get to reconciliation if that's the way that we are going to approach these claims moving forward. There has to be a broader response to the reparations that are required. I have tried to identify the different ways that we can do that. That's responding to not siloing day schools and day scholars and the Sixties Scoop. It is just one ongoing lawsuit after the other. We're going to be in this same litigation mode if we don't do this Indigenous-led reparations framework and do it properly. I don't know if I answered your question.

I would also say that when you were speaking, I was thinking about the apologies that have been issued by the government, in particular in relation to Indian residential schools, and how they've limited liability. The apologies have not acknowledged the harms that had been perpetrated against Indigenous people. Stephen Harper's apology to survivors had one line in it about the fact that children died. We have not received a proper apology, and there were no actions attached to that apology. I have said that new apologies with proper reparations attached to those apologies are needed in relation to at least the missing and disappeared children in the country. I've analyzed a lot of the apologies that the government has issued over the years in all kinds of different manners in my report, and we're failing. We have failed in this country when it comes to reparations.

Senator Pate: Thank you very much, Mr. Simard and Ms. Murray, for being here.

We have known each other for a long time, and one of the areas we've worked together in is the criminalization of Indigenous women, in particular. The issues you are raising raise many concerns about the extension of the responsibility and the hyper-responsibilization, in particular, of Indigenous women, the idea that not only are they given the responsibility to protect themselves or to protect those in their care, but they are socialized and often come to believe that themselves. How would you see incorporating some of that into this?

As you know, as we're having this discussion, the TRC Calls to Action — of which you were instrumental in putting forward — by next year were supposed to have dealt with mass incarceration of Indigenous people. As we sit here, Indigenous women are 1 in 2 of federal prison populations; 9 out of 10 of those in Saskatchewan, Manitoba and the North; and 10 out of 10, 95% to 100%, of young women and girls in the system. The situation is getting worse. Are there other ideas about how to interrupt this? I don't mean to put the responsibility on you in any way, but how do we incorporate that into some of this reparation discussion as well?

des Autochtones, et nous devons faire mieux. Il faut toujours forcer le Canada à discuter, et nous n'en arriverons jamais à la réconciliation si l'on applique cette stratégie en matière de revendications à l'avenir. Il faut réagir de manière plus vaste aux réparations nécessaires. J'ai tenté de trouver diverses manières de nous y prendre. C'est en réponse aux externats, aux élèves externes et à la rafle des années 1960, qu'on ne voit pas en vase clos. C'est une poursuite juridique après l'autre. Nous serons toujours en mode poursuite juridique si nous ne réalisons pas ce cadre de réparations dirigé par les Autochtones de la bonne manière. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Je dirais aussi que pendant que vous parliez, je pensais aux excuses qu'a présentées le gouvernement, en particulier concernant les pensionnats indiens, et maintenant il limite sa responsabilité. Ces excuses ne reconnaissent pas les torts perpétrés contre les Autochtones. Les excuses de Stephen Harper aux survivants contenaient une ligne sur la mort d'enfants. Nous n'avons pas reçu des excuses appropriées, et aucune mesure n'y était liée. Je répète qu'il faut de nouvelles excuses et des réparations appropriées, au moins concernant les enfants disparus au pays. Dans mon rapport, j'analyse beaucoup d'excuses que le gouvernement a présentées au fil des ans de toutes sortes de manières, et il échoue. Le pays échoue en matière de réparations.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup, monsieur Simard et madame Murray, d'être ici.

Nous nous connaissons depuis longtemps, et nous avons entre autres travaillé ensemble concernant la criminalisation des femmes autochtones, en particulier. Les enjeux que vous soulevez suscitent bien des préoccupations sur la responsabilité et l'hyper-responsabilisation des femmes autochtones, en particulier; non seulement on dit qu'elles ont la principale responsabilité de se protéger et de protéger ceux dont elles ont la charge, mais c'est aussi ainsi qu'on les socialise et ce qu'elles en viennent à croire elles-mêmes. Comment pourrions-nous ajouter une partie de ce travail dans notre étude?

Comme vous le savez, alors que nous discutons, les appels à l'action de la CVR — que vous avez aidé à mettre sur pied — sont censés régler l'incarcération de masse des Autochtones d'ici l'an prochain. Pendant que nous siégeons ici, les femmes autochtones représentent une détenue sur deux dans les prisons fédérales. C'est 9 sur 10 en Saskatchewan, au Manitoba et dans le Nord; et 10 sur 10, de 95 % à 100 % des jeunes femmes et des filles dans le système. La situation s'aggrave. Avez-vous d'autres suggestions sur la façon de mettre fin à cet état de fait? Je ne veux dire d'aucune façon que vous en êtes responsable, mais comment pouvons-nous aussi prendre en compte ces données dans la discussion sur les réparations?

Ms. Murray: Thank you, Senator Pate, for the question.

I have a whole chapter on the justice system in my final report, and I identify the failures of Crown prosecutors, police services and everyone involved in the legal system. I'm reminded by elders to not call it a justice system because it hasn't served any justice.

When I think about what is needed — and we write about this throughout the report — it is the importance of Indigenous laws, the importance of revitalizing and supporting the revitalization of Indigenous laws, which former Senator Murray Sinclair advocated for with the Truth and Reconciliation Commission. We have not done a very good job since the TRC on those Calls to Action.

I have often said — I used to work at the Ministry of the Attorney General in Ontario — that we need a complete paradigm shift. It is not enough to tinker with the box. It is not enough to think outside the box. We need to change the box. We need to get rid of the box, and we haven't done that.

The Truth and Reconciliation Commission called for a revitalization of Indigenous laws, and Canada has been very slow to respond to that. We have always invested as a country and as provinces and the federal government into what I say is the ship side of the Two Row Wampum. We put resources into the correctional system, more judges and more Crowns, but we don't put an equivalency of resources into the canoe side of the Two Row Wampum, which is about revitalizing Indigenous laws and languages. These are all things that we know work to keep people safe and to make safer communities.

I don't know if that answers your question, but those are my thoughts about that. We can't keep doing the same thing over and over again.

Senator Greenwood: Thank you both for being here this evening, and *hiy hiy* for all the work that you have done.

In the report, you wrote:

Canada has decided not to sign or join numerous international human rights bodies that could help investigate human rights abuses against Indigenous children. Canada has not signed or ratified the *American Convention on Human Rights* nor accepted the jurisdiction of the Inter-American Court of Human Rights, which enforces it. Canada has also chosen not to sign and ratify the 2006 *International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (Convention on Enforced Disappearance)*, which includes specific obligations for States to investigate disappearances and explicitly recognizes the right to truth.

Mme Murray : Merci, sénatrice Pate, de cette question.

J'ai consacré tout un chapitre au système de justice dans mon rapport final, et je relève les manquements des procureurs de la Couronne, des services de police et de tous les intervenants dans le système de justice. Les aînés me rappellent de ne pas parler d'un système de justice, parce que justice n'a pas été rendue.

Quand je pense à ce qui est nécessaire — et nous en parlons tout au court du rapport —, je pense à l'importance des lois autochtones et d'appuyer la revitalisation des lois autochtones, que l'ancien sénateur Murray Sinclair défendait avec la Commission de vérité et réconciliation. Nous n'avons pas très bien fait depuis que la CVR a fait ces appels à l'action.

Je dis souvent — je travaillais pour le ministère du Procureur général de l'Ontario — que nous avons besoin de changer de paradigme complètement. Il ne suffit pas d'apporter des correctifs mineurs. Il ne suffit pas de penser différemment. Nous devons changer de façon de faire. Nous devons nous débarrasser des idées préconçues, et nous ne l'avons toujours pas fait.

La Commission de vérité et réconciliation a demandé à ce qu'on revitalise les lois autochtones, et le Canada a été très lent à répondre à cet appel. Le pays, les provinces et le gouvernement fédéral ont toujours investi du côté bateau du wampum à deux rangs. Nous consacrons des ressources au système correctionnel, et il y a plus de juges et de procureurs, mais nous n'investissons pas autant de ressources du côté canot du wampum, qui vise à revitaliser les lois et les langues autochtones. Nous savons que toutes ces mesures aident à garder les gens en sécurité et à rendre les communautés plus sécuritaires.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais ce sont mes réflexions sur le sujet. Nous ne pouvons pas répéter les mêmes pratiques encore et encore.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie d'être là ce soir et *hiy hiy* pour tout le travail que vous avez accompli.

Dans votre rapport, vous affirmez ceci :

Le Canada a décidé de ne pas signer ou de ne pas adhérer à de nombreux organismes internationaux de défense des droits de la personne qui pourraient aider à enquêter sur les violations des droits de la personne contre les enfants autochtones. Le Canada n'a pas signé ni ratifié la Convention américaine relative aux droits de l'homme, ni accepté la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui l'applique. Le Canada a également choisi de ne pas signer et ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 2006 (Convention relative aux disparitions forcées) qui comprend des obligations spécifiques pour les États d'enquêter sur les disparitions et reconnaître explicitement le droit à la vérité.

You spoke of this already. Can you please state for the record why you think the Government of Canada has not signed or ratified these conventions or joined these human rights bodies that would help investigate the human rights abuses experienced by our Indigenous children?

Ms. Murray: Because it has given itself amnesty. That's why it is refusing to sign on to these conventions. It reduces accountability, and it blocks survivors and Indigenous people from avenues to be able to seek accountability and justice.

I also write about the fact that Canada, in our own Crimes Against Humanity and War Crimes Act, removed "enforced disappearances," which is in the Rome Statute. We know and Canada knows that it has disappeared Indigenous children.

I write quite extensively in my final report about the de facto amnesty that Canada has created and granted itself. In my obligations, I call on Canada to sign on to some of these conventions to open up the avenue for accountability for survivors and Indigenous communities.

Senator Greenwood: Thank you.

Senator McCallum: When you said that if bodies are not found, Canada is still committing an offence, would you say that funding is a conflict of interest here? And if that is so, who would be the people that we could go to that could get involved so Canada is not keeping a lid on things?

Ms. Murray: First, I would say there is the UN Special Rapporteur on the rights of Indigenous Peoples, the UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples and there is the International Criminal Court, with which I filed my report. The crime of enforced disappearance is an ongoing crime, as I said. The International Criminal Court declined jurisdiction when they were first written to by a group of lawyers here in Canada after Tk'emlúps made their announcement. The International Criminal Court said they don't have jurisdiction because the crimes would have occurred before the court was created. That's why it is so important for people to understand that children were disappeared, because it is the only crime that is an ongoing crime that the court can hear.

I have been saying that Canada is committing the crime today, it committed it yesterday, and it is going to commit it tomorrow because it is not providing proper resources for communities to do these investigations. It's hiding the truth. It's blocking access to archival records. There are 30 to 40 million records that the records committee was supposed to transfer over to the National Centre for Truth and Reconciliation. Canada has not created any kind of Indigenous data sovereignty strategy for communities to

Vous en avez déjà parlé. Pourriez-vous nous dire aux fins du compte rendu pourquoi, à votre avis, le gouvernement du Canada n'a pas signé ni ratifié ces conventions et ne s'est pas joint à ces organismes internationaux de défense des droits de la personne qui pourraient aider à enquêter sur les violations des droits de la personne commises contre nos enfants autochtones?

Mme Murray : C'est parce qu'il s'est accordé une amnistie. C'est pour cette raison qu'il refuse de signer ces conventions. Cet état de fait diminue la reddition de comptes et empêche les survivants et les peuples autochtones de demander des comptes et d'obtenir justice.

J'écris également sur le fait que le Canada, dans sa propre Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, a retiré le terme « disparition forcée », qui figure dans le Statut de Rome. Nous savons, et le Canada sait que l'État est à l'origine de la disparition forcée d'enfants autochtones.

Dans mon rapport final, je traite abondamment de l'amnistie de facto que le Canada a créée et qu'il s'est accordée. Dans le cadre de mes obligations, j'exhorte le Canada à signer ces conventions afin de permettre aux survivants et aux communautés autochtones d'obtenir une reddition de comptes.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie.

La sénatrice McCallum : Lorsque vous dites que tant que les corps ne sont pas retrouvés, le Canada commet une infraction, diriez-vous que le financement le place en conflit d'intérêts? Si tel est le cas, à qui pourrions-nous nous adresser afin de veiller à ce que le Canada ne dissimule rien?

Mme Murray : D'abord, il y a le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le Mécanisme d'experts des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, puis il y a la Cour pénale internationale. C'est auprès de cette instance que j'ai déposé mon rapport. Comme je l'ai dit, le crime de disparition forcée continue de se perpétrer. Lorsqu'un groupe d'avocats canadiens s'est adressé à elle après l'annonce des Tk'emlúps, la Cour pénale internationale a d'abord affirmé qu'elle n'avait pas compétence en la matière. Elle explique que c'est parce que ces crimes auraient été commis avant que la cour ne soit créée. C'est pourquoi il est si important que les gens comprennent que des enfants ont été victimes de disparition forcée, puisqu'il s'agit du seul crime toujours d'actualité sur lequel la cour peut se pencher.

J'affirme que le Canada commet un crime encore aujourd'hui, qu'il l'a commis par le passé et le commettra encore à l'avenir, car il ne fournit pas les ressources adéquates pour que les communautés mènent ces enquêtes. Il cache la vérité. Il bloque l'accès aux archives. Le comité sur les documents était censé transférer de 30 à 40 millions de documents au Centre national pour la vérité et la réconciliation. Le Canada ne s'est doté d'aucune stratégie de souveraineté des données pour que

get their records back, so they are blocking the truth. We still don't know the fate of the children. We don't know what happened to those children.

We have lots of death records. There are lots of death certificates of the kids that died at Indian residential schools that say they are buried at the Indian residential school cemetery. Many of those death records are signed by the Indian agent or the principal who said what the cause of death is. How can we have any assurances that those are accurate causes of death when there is not even a medical opinion on file?

Communities, as you know, want to do these investigations. They want them to be Indigenous-led. They want to bring attention of the United Nations to what is happening here in this country. Canada is not a human rights-abiding country when it comes to Indigenous people.

Senator McCallum: My question was, who can we go to request the funding and say, "This is beyond the federal government"? There is no one.

Ms. Murray: There is no one.

Senator McCallum: No one in Canada.

Ms. Murray: For additional funding? I mean, it's Canada's obligation to provide the funding.

Senator McCallum: I know, but they have taken it back. They decide.

Ms. Murray: I think it's so shameful that some of the provincial governments are the ones that are actually doing the work of reconciliation far greater than what the federal government is doing. We're seeing communities having to go to foundations to seek funding to help support the investigations they are doing. We're seeing them getting funding from provincial governments to buy back their land, and it really should be Canada who provides that funding.

Senator McCallum: You talked about going back to Indigenous law, but you know that they are not enforceable. The RCMP refused to enforce them and you can't prosecute. We're dealing with that in Manitoba, and I do have an intervention on the floor on that.

It seems to me such an impossible situation. Everywhere we go, we're hitting that side of the box. I wanted to bring back your analogy for the box because when I started, I saw myself in the box. I said to people, "How can you think outside when you

les communautés puissent récupérer leurs archives, donc il les empêche d'avoir accès à la vérité. Nous ne connaissons toujours pas le sort des enfants. Nous ne savons pas ce qui est advenu d'eux.

Il y a de nombreux certificats de décès, notamment ceux d'enfants décédés dans des pensionnats indiens, selon lesquels ils ont été enterrés au cimetière du pensionnat. De nombreux certificats portent la signature de l'agent des Indiens ou du directeur, et la cause du décès y est également indiquée. Comment pouvons-nous être certains de la cause exacte du décès sans avis médical?

Comme vous le savez, les communautés veulent mener ce genre d'enquêtes. Elles souhaitent qu'elles soient dirigées par des Autochtones. Elles veulent également attirer l'attention des Nations unies sur ce qui se passe au pays. Le Canada n'a pas un bilan très reluisant en matière de droits de la personne lorsqu'il s'agit des peuples autochtones.

La sénatrice McCallum : Ce que je demandais, c'est vers qui pouvons-nous nous tourner pour demander du financement, parce que ce dossier dépasse le cadre du gouvernement fédéral. Il n'y a personne vers qui se tourner.

Mme Murray : Il n'y a personne.

La sénatrice McCallum : Il n'y a personne au Canada.

Mme Murray : Pour obtenir du financement supplémentaire? Eh bien, le Canada a l'obligation de fournir du financement.

La sénatrice McCallum : Je sais, mais il a reculé. C'est le gouvernement qui décide.

Mme Murray : Il est absolument honteux que certains gouvernements provinciaux se retrouvent à faire le travail de réconciliation bien plus que le gouvernement fédéral. Certaines communautés n'ont d'autre choix que de s'adresser à des fondations pour obtenir le soutien financier nécessaire pour mener leurs enquêtes. Elles obtiennent du financement de gouvernements provinciaux pour racheter leurs terres, alors que c'est le Canada qui devrait leur fournir les fonds.

La sénatrice McCallum : Vous avez parlé de rétablir la primauté du droit autochtone, mais vous savez que ces lois ne peuvent pas être mises en application. La GRC refuse de les appliquer, et l'on ne peut pas lancer de poursuites. C'est ce qui se passe au Manitoba et j'ai fait une intervention à ce sujet au Sénat.

Cette situation m'apparaît intenable. Chaque fois que nous essayons d'agir, nous frappons le même nœud. Je voulais revenir à l'idée de changer de paradigme, car lorsque je suis arrivée en poste, je me sentais prise dans ce paradigme. Et je disais aux

don't even know what happened in this box?" Now, my teachers are saying, "You live in the box until you hit the sides, and then you start breaking down." That's where we're at right now. But it's by the very same perpetrator that we're fighting. It just seems so unfair, frustrating and tiring. Sometimes I think I don't know where to go with this.

The Senate did an apology. I had made a motion. I don't know if you knew that. They did apologize. So we need some action from that. I knew that. What is the most important thing that the Senate can do? We cannot do anything with funding, right? What is the most important thing that we can raise, aside from the intervention on crime against humanity that I did with you and MKO? What is it that we can do to move ahead or to give us hope?

Ms. Murray: The number one obligation is to survivors and to ensure that they continue to receive support to come together and to share their truths, because there are many survivors that haven't shared their truth yet. We need to continue to support that in whatever ways we can, whether it's having them come and testify or if it's supporting them at gatherings. They need and they want that. You know that.

But I do believe that the commission of investigation is desperately needed in this country to support communities doing this work, to be independent.

I do want to give you a little hope, though. You talked about Indigenous laws and how they are not being applied and we can't have them prosecuted. There have been some cases recently where Indigenous laws have been applied in courts. One in particular was in relation to the search of a grounds in Quebec where the Mohawk mothers, the Kahnistensera, went to court, unrepresented. They are grandmothers. They argued Indigenous law. They were able to get an injunction to stop McGill University from doing development on the lands of the old Allan Memorial Institute in the Royal Victoria Hospital. There are some cases in Ontario that have happened where Indigenous laws have been applied in the court system and have applied Indigenous laws in relation to community safety to keep drug dealers out. We are seeing a bit of a shift with some of the benches, so I want you to have hope that this can continue when we have programs such as the University of Victoria on Indigenous laws and people are graduating with degrees in Indigenous law. I think that we can see a shift coming. It has been a very long time, though.

The Chair: Mr. Simard, can you add to that?

gens : « Comment peut-on changer de paradigme et avoir une véritable réflexion quand on ne connaît même pas réellement le paradigme? » Et maintenant, mes enseignants disent « on vit selon le paradigme jusqu'à ce qu'on frappe un nœud, et c'est à ce moment-là qu'il commence à se déconstruire ». Voilà où nous en sommes. Toutefois, nous traitons avec les personnes mêmes contre lesquelles nous nous battons. Cela me semble injuste, frustrant et éreintant. Parfois, je ne sais plus quoi faire.

Le Sénat a offert des excuses, et j'ai présenté une motion. Je ne sais pas si vous étiez au courant. Ils se sont excusés et maintenant, il faut des actions. Je le savais. Quelle est la chose la plus importante que le Sénat puisse faire? Nous ne pouvons rien faire du côté du financement, n'est-ce pas? Quelle est la chose la plus importante que nous pourrions faire, outre l'intervention que j'ai faite avec vous et MKO sur les crimes contre l'humanité? Que pouvons-nous faire pour avancer, qu'est-ce qui insufflerait de l'espoir?

Mme Murray : L'obligation la plus importante, c'est de s'occuper des survivants et de s'assurer qu'ils continuent à recevoir du soutien pour se réunir et exprimer leur vérité. Bon nombre d'entre eux ne l'ont toujours pas fait. Nous devons continuer de les soutenir comme nous le pouvons, en les invitant à témoigner de leur expérience ou en les appuyant lors de rassemblements. Ils en ont besoin et c'est ce qu'ils veulent. Vous le savez bien.

Toutefois, je crois qu'il nous faut absolument une commission d'enquête afin d'appuyer les communautés qui font ce travail et qui doivent pouvoir le faire de manière indépendante.

J'aimerais quand même vous donner un peu d'espoir. Vous avez parlé des lois autochtones et du fait qu'elles ne sont pas appliquées et qu'on ne peut pas lancer de poursuites. Récemment, il y a des tribunaux qui ont appliqué des lois autochtones dans certaines affaires. Dans l'une d'entre elles, il s'agissait de fouilles sur des terrains au Québec; les Mères mohawks, les Kahnistensera, se sont adressées aux tribunaux sans être représentées. Il s'agit de grands-mères. Elles ont fait valoir le droit autochtone. Elles ont réussi à obtenir une injonction pour faire cesser des travaux de l'Université McGill, qui voulait construire sur les terres de l'ancien institut Allan Memorial de l'hôpital Royal Victoria. Dans certaines affaires, en Ontario, des lois autochtones ont aussi été appliquées en cour pour protéger des communautés contre les trafiquants de drogue. Nous observons quelques changements dans les tribunaux, alors il y a lieu d'espérer, surtout avec des programmes comme le programme en droit autochtone offert à l'Université de Victoria; il y aura maintenant des diplômés en droit autochtone. Je crois qu'il y a des changements qui s'amorcent. Ces changements se faisaient attendre depuis très longtemps, toutefois.

Le président : Monsieur Simard, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Laver Simard, Director, Procurement and Protocols, Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools: I would like to first acknowledge the day school survivors and families. My name Laver Simard, I'm from Treaty 5 territory.

I asked the question Senator McCallum was asking about Indigenous law. I remember quite a few years ago asking an elder from Manitoba — you probably know the elder I was asking — I said, “What do they mean when they talk about Indigenous law?” He said, “Land, air, water. If you are in harmony with land, air and water, that's Indigenous law.” He gave me a teaching on being in harmony and balance with land.

What we're talking about here, you have your Western law and Western world versus your traditional world. So when we're talking these, we have to bring those worlds together. When we're talking about what can we do, it is what can we do in terms of the Indigenous law and the Western law. In that teaching that he shared with me many years ago, he used that term “land, air and water being in harmony.” You'll see that a lot, going back to our elders and our traditional teachings, going back to what was taken from us. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you, and thank you, Senator McCallum.

Ms. Murray, how should progress on the implementation of the legal, moral and ethical obligations of your report be monitored? Who should undertake this monitoring work?

Ms. Murray: Thank you.

One of my last obligations is to create an implementation committee appointed by the national Indigenous organizations. I spent a lot of time thinking about where the oversight of the obligations should rest. We don't have our national council for reconciliation yet, so I didn't mention them in my report because I don't know what it will look like and who it's going to be. They could potentially be a body that could have oversight on the obligations, as they will have with the Calls to Action, if we ever get it up and running. That's an avenue that I think would be important.

I do just want to speak quickly about the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We have a UN Declaration Act in this country which commits to implementing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We have a Supreme Court of Canada decision that has now said that the UN declaration is law in this country. There are many articles in the UN declaration that are specific to this type of work, of finding the disappeared children, of repatriating lands and

Laver Simard, directeur, Achats et protocoles, Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens : J'aimerais d'abord saluer les survivants des externats autochtones et les membres de leur famille. Je m'appelle Laver Simard et je suis originaire du territoire du Traité n° 5.

J'ai déjà posé la question que la sénatrice McCallum a posée sur le droit autochtone. Je me rappelle l'avoir posée il y a quelques années à un aîné du Manitoba — vous connaissez probablement l'aîné en question. Je lui ai demandé ceci : « Que veut-on dire lorsqu'on parle de droit autochtone? ». Il m'a répondu : « la terre, l'air et l'eau; si l'on est en harmonie avec la terre, l'air et l'eau, alors on respecte le droit autochtone. » Il m'a donné un enseignement sur la manière de vivre en harmonie et en équilibre avec la terre.

Il y a le droit occidental et le monde occidental d'un côté, puis le monde traditionnel de l'autre. Il faut concilier ces deux mondes. Quand on parle d'agir, il faut agir selon le droit autochtone et le droit occidental. Lorsqu'il m'a donné cet enseignement, il y a quelques années, il a parlé d'harmonie avec la terre, l'air et l'eau. C'est ce qu'on entend souvent de la bouche des aînés, ce qu'on apprend des enseignements traditionnels, pour retrouver ce qui nous a été pris. *Meegwetch*.

Le président : Je vous remercie et je remercie également la sénatrice McCallum.

Madame Murray, comment devrions-nous nous y prendre pour faire le suivi du respect des obligations juridiques, morales et éthiques que vous mentionnez dans votre rapport? Qui devrait faire ce travail de surveillance?

Mme Murray : Merci.

Une de mes dernières obligations consiste à créer un comité de mise en œuvre nommé par les organisations autochtones nationales. J'ai passé beaucoup de temps à réfléchir à l'entité qui devrait surveiller les obligations. Comme il n'existe pas encore de conseil national pour la réconciliation, je n'en ai pas parlé dans mon rapport parce que je ne sais pas à quoi ce groupe va ressembler et qui en fera partie. Ce pourrait être un organisme qui pourrait surveiller les obligations, tout comme les appels à l'action, si nous finissons par les concrétiser. Je pense que c'est un mécanisme important.

Je veux juste parler rapidement de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Notre pays a une loi sur la Déclaration des Nations unies dans laquelle il s'engage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. La Cour suprême du Canada a statué que la Déclaration des Nations unies est une loi dans ce pays. De nombreux articles de la Déclaration des Nations unies portent précisément sur ce genre de travail, qui vise à trouver les enfants

repatriating the children. I think that we need to hold the government to account in relation to the UN Declaration Act and its action plan.

There is very little in the action plan that deals with finding the missing and disappeared children and protecting their burial grounds. It's not too late to make changes to that action plan. We should be calling on Canada to make edits to their action plan.

Senator Osler: Thank you to both witnesses for being here today.

The final report identified the legal, moral and ethical obligations that governments, churches and other institutions have to support Indigenous-led search-and-recovery work. I note that the obligations do call on different governments, especially the Crown, but I'm wondering if you could comment on the obligations that churches may have, financial or otherwise, in terms of reparations and — I'll leave it at that. Your opinion on the role the churches have.

Ms. Murray: Thank you for that question.

The churches were the agents of the state, implementing the policies of the Government of Canada. There are many things that they can do, and in particular, as you know from your own reports and studies in relation to their records — I write about how in particular the Catholic churches have been utilizing colonial laws that don't apply to them to protect their records. They have been telling communities, "We gave all our records to the TRC, which are now at the National Centre." Or they say, "We can't give you these records because of privacy law." But privacy law doesn't apply to the churches. Their own lawyers have issued a memorandum to them, to all the different dioceses, saying that the privacy law and the access to information legislation doesn't apply to church entities. So that's a very big step for them, to release records.

I do write about the Jesuits and how they released the names of employees that have credible allegations against them for physical and sexual abuse. All the churches need to do that. They not only identified the individuals, but they identified and listed everywhere that individual worked, identified whether they were living or deceased, and that's really important information that communities are trying to compile right now as they do the searches.

Obviously, most — many of the churches have issued apologies. Some have reissued their apologies. It's really important that their acknowledgment of the harms be based on human rights language and that they have action plans.

disparus, à rapatrier les terres et à rapatrier les enfants. Je pense que nous devons réclamer des comptes au gouvernement sur la Loi sur la Déclaration des Nations unies et son plan d'action.

Le plan d'action ne prévoit pas grand-chose pour retrouver les enfants disparus et protéger leurs lieux de sépulture. Il n'est pas trop tard pour apporter des changements à ce plan d'action. Nous devrions demander au Canada de modifier son plan d'action.

La sénatrice Osler : Merci aux deux témoins de comparaître aujourd'hui.

Le rapport final énumère les obligations juridiques, morales et éthiques qu'ont les gouvernements, les églises et d'autres institutions de soutenir les travaux de recherche et de récupération menés par les Autochtones. Je remarque que les obligations incombent à divers gouvernements, surtout à la Couronne, mais je me demande si vous pourriez nous parler des obligations, financières ou autres, que les églises peuvent avoir sur le plan des réparations et... je m'en tiendrai là. Je voudrais connaître votre opinion sur le rôle des églises.

Mme Murray : Merci de cette question.

Les églises étaient les agents de l'État qui mettaient en œuvre les politiques du gouvernement du Canada. Il y a bien des choses qu'elles peuvent faire, comme vous le savez grâce à vos propres rapports et études en lien avec leurs dossiers. J'écris sur la façon dont les églises catholiques, notamment, ont utilisé des lois coloniales qui ne s'appliquent pas à elles pour protéger leurs dossiers. Elles affirment aux communautés qu'elles ont remis tous leurs dossiers à la Commission de vérité et réconciliation et qu'ils se trouvent maintenant au Centre national, ou qu'elles ne peuvent pas les leur fournir en raison de la loi sur la protection des renseignements personnels. Mais cette loi ne s'applique pas aux églises. Leurs propres avocats ont envoyé un mémoire à tous les diocèses, leur indiquant que les lois sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information ne s'appliquent pas aux entités religieuses. La remise des dossiers constitue donc pour elles une démarche très importante.

J'écris sur les jésuites, qui ont publié les noms d'employés visés par des allégations crédibles d'agressions physiques et sexuelles. Toutes les églises doivent faire de même. Les jésuites ont divulgué non seulement les noms des gens, mais aussi tous les endroits où ils ont travaillé et précisé s'ils sont vivants ou décédés. Ce sont là des renseignements très importants que les communautés essaient de réunir actuellement dans le cadre de leurs recherches.

Évidemment, la plupart des églises — ou un grand nombre d'entre elles — ont présenté des excuses, certaines à plus d'une reprise. Il est crucial que leur admission des torts utilise les termes propres aux droits de la personne et que les églises aient des plans d'action.

I have identified other institutions in my final report and have obligations directed at them, including the media, universities in particular, and the medical profession. We know the Canadian Medical Association acknowledged and issued an apology. They acknowledged that medical experimentation was done on Indigenous people. They are issuing a second report that is going to be coming out in January. We know that universities and university professors were involved in medical experimentation and house many records and studies about Indigenous people. We need those records to be made available to communities.

With respect to the media, I have asked them to look at their own history in how they have reported on Indigenous peoples and communities and how they issued propaganda around Indian residential schools. We see the CBC, in their new Indigenous — I forget what they call it — they have an Indigenous framework or policy, and they are doing that work right now to look at their own archives to see what they have done over the years in relation to reporting on Indigenous people.

So there is lots for everybody to do. My last chapter in my final report is called “Expanding the Circle.” It gives some examples of good things that organizations and individuals are doing to support communities, and it calls on others to do that work.

Senator Greenwood: You may have answered part of my question already. This is really around the full reparations, and you wrote about that in Obligation Number 7. In the framework, you identified some categories. I wanted to give you an opportunity if there is anything more you would like to say about that framework. That would be really good for us to understand.

You have already spoken about some of the obstacles that get in the way of maybe developing that or implementing. I wanted to give you the opportunity to expand a bit on that framework and then identify what might be some of the challenges, because that might help us to know what we could support.

Ms. Murray: Thanks for the opportunity.

I would like to highlight that I call it an “Indigenous-led reparation framework” because we have seen that the country hasn’t done very well on its own. I write in my interim report and in my final report about what it means to be Indigenous-led. That means that there has to be Indigenous decision making and involvement. It doesn’t mean that it has to be all Indigenous people, because we require our allies and we require the support of experts, especially when it comes to these types of complex searches, but we need to have Indigenous peoples steering the ship or steering the canoe or paddling the canoe, and we haven’t had that. It’s always been in the control of the Government

J’ai nommé d’autres institutions dans mon rapport final, notamment les médias, les universités en particulier et la profession médicale, et je leur ai attribué des obligations. Nous savons que l’Association médicale canadienne a admis ses torts et présenté des excuses. Elle a admis que des expériences médicales avaient été faites sur des Autochtones. Elle publiera un deuxième rapport en janvier. Nous savons que des universités et des professeurs d’université ont participé à des expériences médicales et détiennent de nombreux documents et études sur les peuples autochtones. Nous avons besoin que ces documents soient mis à la disposition des communautés.

Pour ce qui est des médias, je leur ai demandé de se pencher sur leur propre histoire, sur la façon dont ils ont parlé des peuples et des communautés autochtones et sur la propagande qu’ils ont diffusée sur les pensionnats autochtones. CBC, avec son nouveau cadre ou sa nouvelle politique autochtone — j’ai oublié comment cela s’appelle —, effectue ce travail actuellement pour chercher dans ses propres archives afin de voir ce qu’elle a fait au fil des ans dans ses reportages sur les peuples autochtones.

Il y a donc beaucoup à faire pour tout le monde. Le dernier chapitre de mon rapport final s’intitule « Élargir le cercle ». Il donne quelques exemples de bonnes choses que font les organisations et les personnes pour soutenir les communautés, et il invite d’autres acteurs à faire de même.

La sénatrice Greenwood : Vous avez peut-être déjà répondu en partie à ma question. Elle porte en fait sur les réparations intégrales, dont vous parlez dans l’obligation numéro 7. Dans le cadre, vous avez établi certaines catégories. Je voulais vous donner l’occasion de parler s’il y a quoi que ce soit que vous voudriez dire de plus sur ce cadre. Cela nous serait vraiment bénéfique pour comprendre.

Vous avez déjà parlé de certains obstacles qui entravent peut-être l’élaboration ou la mise en œuvre. Je voulais vous donner l’occasion de nous en dire un peu plus sur ce cadre et d’expliquer ensuite quels pourraient être certains des défis, car cela pourrait nous aider à savoir ce que nous pourrions appuyer.

Mme Murray : Merci de m’offrir cette occasion.

J’aimerais souligner que je l’appelle « cadre de réparation dirigé par les Autochtones » parce que nous avons constaté que le pays ne s’en tire pas très bien tout seul. J’explique dans mon rapport provisoire et dans mon rapport final ce que signifie « dirigé par des Autochtones ». Cela signifie qu’il faut que les Autochtones prennent des décisions et soient de la partie. Cela ne signifie pas qu’ils doivent tout faire, car nous avons besoin de nos alliés et du soutien d’experts, surtout pour les recherches complexes de ce genre. Il faut toutefois que ce soit des Autochtones qui dirigent le navire, le canot ou le canoë, mais ce n’est pas ainsi que les choses se passent. C’est toujours

of Canada or the federal government about what they are going to apologize for, what they are going to compensate for and what the limitations are going to be.

There are many, many barriers. I identify 12 barriers in my interim report that communities are facing, and I try to address those barriers through this Indigenous-led reparation framework. But the number one concern that I heard across the country was that there has not been justice or accountability for the harms perpetrated. That's why my report is so heavily based on these international legal obligations, because I wanted to make sure that Canada understood that it is breaking their commitments that they made with the United Nations and that they are breaking their legal and moral obligations.

Senator McNair: Thank you to both of you for being here tonight.

We could spend an hour just talking about each obligation and critiquing it. There is not a lot of time to go through everything. I think you just touched on this in your last answer, but on the justice and accountability segment, I am curious about Obligation Number 11 of the report, which states that, "Canada must refer the enforced disappearance of children, as a crime against humanity, to the International Criminal Court . . ." Can you just expand on why it's critical from your perspective to do so and why doing so is both necessary and appropriate in the circumstances?

Ms. Murray: Thank you for that question.

The International Criminal Court investigates crimes against humanity and prosecutes individuals. We know that some of the individuals responsible for the atrocities are still alive in this country and outside this country. We know that to refer a matter to the International Criminal Court, the state has to refer the matter or another state has to refer the matter, so I have called on Canada to refer itself to the International Criminal Court. It would be very meaningful to survivors and communities to have a finding from the International Criminal Court that crimes against humanity happened in this country, because they know they did, but they would like to have that acknowledgment from the United Nations and from the International Criminal Court. I have also in that obligation said to stay out of the way if someone else is trying to refer the matter to the International Criminal Court.

There is another international body that is coming to Canada that I write about in "Expanding the Circle." It's the Permanent Peoples' Tribunal. Amnesty International and the Native Women's Shelter of Montreal wrote to the Permanent Peoples' Tribunal and asked them to come and hold hearings here in Canada on the issue of the missing and disappeared children, and it was accepted. The hearings are going to happen. There is an indictment being prepared that will be served on government and church officials, and international human rights legal experts will be the judges. They haven't been selected yet. There will be

le gouvernement du Canada ou le gouvernement fédéral qui détermine ce pour quoi il va s'excuser ou accorder des indemnités et qui fixe les limites.

Il y a beaucoup, beaucoup d'obstacles. Dans mon rapport provisoire, j'en énumère 12 auxquels se heurtent les communautés, et je tente de les éliminer grâce au cadre de réparation dirigé par les Autochtones. Mais le principal problème dont j'ai entendu parler à l'échelle du pays, c'est l'absence de justice ou de reddition de comptes pour les torts causés. Voilà pourquoi mon rapport se fonde autant sur les obligations juridiques internationales, car je voulais m'assurer que le Canada comprenne qu'il contrevient aux engagements qu'il a pris devant les Nations unies et enfreint ses obligations légales et morales.

Le sénateur McNair : Merci à vous deux de témoigner ce soir.

Nous pourrions passer une heure à parler de chaque obligation et à la critiquer. Il n'y a pas beaucoup de temps pour tout passer en revue. Je crois que vous avez effleuré la question dans votre dernière réponse, mais en ce qui concerne la justice et la reddition de comptes, je m'intéresse à l'obligation n° 11 du rapport, qui indique que « Le Canada doit déférer la disparition forcée d'enfants, qui constitue un crime contre l'humanité, à la Cour pénale internationale [...] ». Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est, selon vous, essentiel de le faire et pourquoi c'est nécessaire et approprié dans les circonstances?

Mme Murray : Merci de cette question.

La Cour pénale internationale enquête sur les crimes contre l'humanité et poursuit des personnes. Nous savons que certaines personnes responsables des atrocités sont toujours en vie au pays et à l'étranger. Nous savons que pour déférer une affaire à la Cour pénale internationale, l'État ou un autre État doit lui renvoyer l'affaire. Je demande donc au Canada de s'adresser lui-même à la Cour pénale internationale. Il serait très significatif pour les survivants et les communautés que la Cour pénale internationale statue que des crimes contre l'humanité ont été perpétrés dans ce pays, car ils savent qu'ils ont eu lieu, mais ils voudraient que ce soit admis par les Nations unies et la Cour pénale internationale. J'ajoute dans cette obligation que le Canada ne doit pas intervenir si quelqu'un d'autre tente de renvoyer l'affaire devant la Cour pénale internationale.

Il y a un autre organisme international qui arrive au Canada et dont je parle dans le chapitre « Élargir le cercle ». Il s'agit du Tribunal permanent des peuples. Amnesty internationale et le Refuge pour femmes autochtones de Montréal lui ont écrit pour lui demander de venir tenir des audiences au Canada sur la question des enfants disparus, et cette demande a été acceptée. Des audiences auront lieu. Un acte d'accusation est en préparation et sera signifié aux responsables du gouvernement et de l'église, et les juges seront des juristes internationaux experts des droits de la personne. Ils n'ont pas encore été choisis. Il y

hearings here in the country. I believe it's in 2026, if my memory serves me correctly. That is a civil society tribunal that has held hearings around the world on different human rights breaches.

But the International Criminal Court has a specific role, and that's prosecuting individuals. They can't prosecute the state, but they can prosecute individuals, and we do know that some individuals are still alive.

Senator Sorensen: You piqued my interest when you made reference to provinces that may be funding applications from a foundation as an alternative source of money. Am I understanding that correctly, that whatever you do know about that, it may not be the province directly, but that a community might go to a foundation at a nearby location and apply through the foundation, and then those funds are flowing through the province? An example would be great.

Ms. Murray: No. Individual provinces, some have done better than others.

Senator Sorensen: I want to hear the good ones, or at least one good one.

Ms. Murray: Ontario, for example, has a program. They have been funding communities to do these searches. Communities have received \$1 million or \$2 million from the provinces to support their searches in addition to funds that they have received from the federal government.

Senator Sorensen: Are they matched funds often?

Ms. Murray: No. Each one is different. It's up to the community whether they want Canada and the province to talk to each other, to coordinate, or just to do separate applications. So there is that piece, and people have received funding from individual provincial programs. B.C. had a program. I don't know if it's still funding anymore. Communities have also applied to foundations for funding, and there have been some foundations that have supported communities. For example, the Law Foundation of Ontario has supported a community with one piece of the work that they are doing, and there are others.

Senator Sorensen: That's interesting. Thank you.

Senator McCallum: Can you tell me about the role of the Major Crimes Unit? We met with them while they were doing the ground-penetrating radar. My residential school was on provincial land, and we're now looking at provincial law. The cadaver dogs came in. We're looking at the provincial law on excavating the bodies, which will happen in the spring because it's frozen, and then the repatriation of the bodies. With that

aura des audiences ici au pays. Je crois que ce sera en 2026, si ma mémoire est bonne. Il s'agit d'un tribunal de la société civile qui a tenu des audiences dans le monde entier sur différentes violations des droits de la personne.

Mais la Cour pénale internationale a un rôle précis : poursuivre les personnes. Il ne peut pas poursuivre l'État, mais il peut poursuivre des personnes, et nous savons que certaines personnes sont toujours en vie.

La sénatrice Sorensen : Vous avez attisé mon intérêt lorsque vous avez parlé des provinces qui pourraient financer les demandes de fonds d'une fondation afin d'offrir une autre source d'argent. Est-ce que je comprends bien, peu importe ce que vous savez à ce sujet, que ce n'est peut-être pas la province elle-même qui verse directement les fonds? Une communauté peut s'adresser à une fondation située à proximité et faire sa demande par son intermédiaire, et l'argent vient ensuite de la province? Un exemple serait le bienvenu.

Mme Murray : Non. Parmi les provinces, certaines font mieux que d'autres.

La sénatrice Sorensen : Je veux entendre parler des bonnes ou au moins d'une bonne.

Mme Murray : L'Ontario, par exemple, offre un programme. Elle verse des fonds aux communautés pour qu'elles effectuent des recherches. Des communautés ont reçu 1 ou 2 millions de dollars des provinces pour appuyer leurs recherches, en plus des fonds obtenus du gouvernement fédéral.

La sénatrice Sorensen : Y a-t-il souvent des fonds de contrepartie?

Mme Murray : Non. Chaque cas est différent. Il revient à la communauté de décider si elle veut que le Canada et la province communiquent entre eux pour se coordonner ou si elle préfère présenter des demandes distinctes. C'est une façon de procéder, et des gens ont reçu du financement de divers programmes provinciaux. La Colombie-Britannique avait un programme, mais j'ignore s'il accorde encore du financement. Des communautés ont aussi présenté des demandes de financement à des fondations et reçu du soutien de certaines d'entre elles. Par exemple, la Fondation du droit de l'Ontario a appuyé une communauté pour un volet des travaux qu'elle mène, et il y a d'autres exemples.

La sénatrice Sorensen : C'est intéressant. Merci.

La sénatrice McCallum : Pouvez-vous me parler du rôle du Groupe des crimes majeurs? Nous l'avons rencontré pendant qu'il utilisait le radar à pénétration au sol. Mon pensionnat se trouvait sur un terrain provincial, et c'est maintenant une affaire de loi provinciale. Les chiens détecteurs de cadavres sont arrivés. Nous examinons la loi provinciale en ce qui concerne l'exhumation des corps, qui aura lieu au printemps parce que le

involvement of the Major Crimes Unit and the role they are going to have to pick up, I'm trying to get an idea of how we can move in that as we're going. I know Manitoba is redoing their heritage act right now. Do you have any ideas of where we could get help and ask them, "Could you do this?"

Ms. Murray: I'll speak to the provincial laws first. I write about all the provincial legislation and the problems with the legislation. We have these permit requirements. Communities are having to get permits to do searches on these grounds of former Indian residential schools if they are on provincial lands. Some provinces, such as Ontario, have been putting very onerous conditions on the permit, including, for example, telling communities that they can't do public announcements of their findings. All these provincial lands — and I have an obligation about this — need to be looked and revised and changed, because none of them were created with the idea that we would do these mass searches for disappeared children in unmarked burials and mass graves. There is a lot in my report about that. I do a comparison of the different legislation. For the repatriation of human remains, again, we have provincial laws, very few, and we have no national law to address the repatriation of human remains or of our ancestors.

With the Major Crimes Unit, each community has its own relationship with the police service. Most that I have heard from don't want to have anything to do with the police service, don't want to bring in the RCMP and don't want to bring in the OPP in. That's why I have made the obligation for a commission of investigation, because that would be their role: to provide that type of support to a community that is doing this work, to facilitate that forensic investigation that communities are doing, and to coordinate with the other police services domestically and internationally if we're going to have a forensic investigation and potential criminal charges. But that is each community's decision to make, whether they want to try and engage with the RCMP or the provincial police service. I have heard from some communities that called the RCMP, and the RCMP said, "We're waiting for the Special Interlocutor's report." They won't go onto the First Nations territory to support them. We also know that other communities have worked with the RCMP.

I'm not sure what the relationship is with the police service that you're engaging with.

Senator McCallum: They come to us to speak to us. I think the difference here that makes it more difficult is that when a residential school was on federal land, there is a chief and council there that can look at that. With our school, there are

sol est gelé, puis leur rapatriement. Avec l'intervention du Groupe des crimes majeurs et le rôle qu'il va devoir jouer, j'essaie d'avoir une idée de la façon dont nous pouvons avancer dans nos démarches. Je sais que le Manitoba est en train de remanier sa loi sur le patrimoine. Savez-vous auprès de qui nous pourrions obtenir de l'aide et à qui nous pourrions demander : « Pourriez-vous faire cela? »

Mme Murray : Je parlerai d'abord des lois provinciales. J'écris sur toutes les lois provinciales et les problèmes que pose la législation, comme les exigences en matière de permis. Les communautés doivent obtenir un permis pour faire des fouilles sur les terrains des anciens pensionnats autochtones s'ils se trouvent sur des terres provinciales. Certaines provinces, comme l'Ontario, imposent des conditions très exigeantes avec les permis, indiquant notamment aux communautés qu'elles ne peuvent pas annoncer publiquement leurs découvertes. Toutes ces exigences relatives aux terres provinciales — au sujet desquelles j'ai une obligation — doivent être examinées, révisées et modifiées, parce qu'aucune d'elles n'a été créée dans l'idée que nous ferions des fouilles de masse pour trouver des enfants disparus dans des sépultures anonymes et des fosses communes. Il y a beaucoup de choses à ce sujet dans mon rapport. Je fais une comparaison des différentes lois. Pour le rapatriement des restes humains, ici encore, il y a des lois provinciales, très peu, et aucune loi nationale ne traite du rapatriement des restes humains ou de nos ancêtres.

Avec l'Unité des crimes majeurs, chaque communauté a sa propre relation avec le service de police. La plupart des gens que j'ai entendus ne veulent pas faire affaire avec le service de police, ne veulent pas faire intervenir la GRC et ne veulent pas faire appel à la police provinciale de l'Ontario. C'est pourquoi j'ai ajouté l'obligation de mettre sur pied une commission d'enquête, car ce serait son rôle d'offrir du soutien aux communautés qui font ce travail, de faciliter les enquêtes médico-légales que mènent les communautés et de coordonner les activités avec les autres services de police au pays et à l'étranger s'il y aura une enquête médico-légale et potentiellement des accusations criminelles. Mais c'est à chaque communauté qu'il appartient de décider si elle veut essayer de collaborer avec la GRC ou le service de police provinciale. Certaines communautés m'ont indiqué qu'elles avaient communiqué avec la GRC, pour se faire répondre qu'elle attendait le rapport de l'interlocutrice spéciale. La GRC n'ira pas sur le territoire des Premières Nations pour les soutenir. Nous savons aussi que d'autres communautés ont travaillé avec la GRC.

Je ne sais pas exactement quel est le lien avec le service de police avec lequel vous faites affaire.

La sénatrice McCallum : Les gens viennent nous voir pour nous parler. Je pense que la différence qui rend les choses plus difficiles ici, c'est que lorsqu'un pensionnat était situé sur des terres fédérales, il y a un chef et un conseil qui peuvent

25 different communities in Saskatchewan and Manitoba. That's a lot. We really don't have one person that can speak for us.

The other thing is that we are a strong group. We have met for 30 years. We have a meeting every year, a reunion, and we talk about this stuff. That's where it's helping now.

Ms. Murray: I do give an example of what has happened with the Chief Coroner's office in Ontario, where they created a team — I write about this in my report — which includes OPP officers. We have a lot of stand-alone First Nation police services in Ontario. Their team is OPP officers and First Nations police officers from the stand-alones. They work with any community that asks them to work with them. The Chief Coroner of Ontario has utilized his powers under the Coroner's Act to access records, and through that work, they have identified double or triple the number of deaths of kids that they have been able to find just through the archival records and their powers. It is an example that I write about as an emerging practice, and they make it very clear that they are not coming in and taking over the investigations. They are supporting the community with the investigation, at their request. I did say to the Chief Coroner of Ontario that it would be important for him to share with other coroners and forensic folks across Canada the work that they are doing so that they can follow suit and do the same in the other provinces and territories.

The Chair: Before concluding, I wish to express my deepest respect and gratitude to Ms. Murray, Mr. Simard and their team for the courage and dedication they have shown in undertaking this challenging and emotional work. Your steadfast commitment to confronting difficult truths and paving the way for meaningful change is a profound testament to your leadership and vision, and we thank you again for that.

The time for this panel is complete, and I wish to thank our witnesses again for joining us today. If you wish to make any subsequent submissions, just please do so within seven days to our clerk, Sébastien Payet. That brings us to the end of our meeting.

(The committee adjourned.)

s'occuper de la question. Dans le cas de notre école, il y a 25 communautés différentes en Saskatchewan et au Manitoba. C'est beaucoup. Il n'y a pas vraiment de personne unique qui puisse parler pour nous.

Nous sommes aussi un groupe fort. Nous nous réunissons depuis 30 ans. Nous tenons une réunion chaque année et nous parlons de ces problèmes. C'est là que cela aide maintenant.

Mme Murray : Je donne un exemple de ce qui s'est passé avec le bureau du coroner en chef de l'Ontario, qui a constitué une équipe — dont je parle dans mon rapport — qui comprend des agents de la police provinciale de l'Ontario. Il y a beaucoup de services de police autonomes des Premières Nations en Ontario. L'équipe du coroner est composée d'agents de la police provinciale de l'Ontario et d'agents des services de police autonomes des Premières Nations. Ils travaillent avec les membres des communautés qui leur demandent de travailler avec eux. Le coroner en chef de l'Ontario a utilisé les pouvoirs que lui confère la Loi sur les coroners pour accéder aux dossiers et, grâce à ce travail, il a recensé deux ou trois fois plus de décès d'enfants qu'on avait été en mesure de trouver, juste avec les dossiers d'archives et ses pouvoirs. C'est un exemple que je décris comme une pratique émergente. Le coroner précise très clairement qu'il n'interviendra pas pour prendre en main les enquêtes; il appuie les communautés dans le cadre de l'enquête, à leur demande. J'ai dit au coroner en chef de l'Ontario qu'il serait important qu'il fasse connaître son travail aux autres coroners et aux acteurs du milieu médico-légal du Canada pour qu'ils puissent s'en inspirer et faire la même chose dans les autres provinces et territoires.

Le président : Avant de conclure, je tiens à exprimer mon respect et ma gratitude les plus profonds à Mme Murray, à M. Simard et à leur équipe pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans cette entreprise difficile et émotive. Votre détermination inébranlable à affronter des vérités difficiles et à ouvrir la voie à des changements marquants est un témoignage profond de votre leadership et de votre vision, et nous vous en remercions encore.

Le temps accordé à ce groupe de témoins est écoulé, et je tiens à remercier encore une fois nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Si vous souhaitez faire des observations subséquentes, veuillez le faire d'ici sept jours auprès de notre greffier, Sébastien Payet. Cela nous amène à la fin de notre réunion.

(La séance est levée.)